

## **Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique**

**Projet d'aménagement de la rue de la Plagne,  
sur la commune de St Paul en Jarez,  
à la demande de Saint Etienne métropole.**

Commissaire enquêteur : Patrick BREYTON.

### **Procès-verbal de l'enquête**

**Désignation du commissaire enquêteur** : l'arrêté du Président du Tribunal administratif de Lyon du 08 Aout 2019, m'a désigné comme commissaire enquêteur.

Par lettre du 24 Septembre 2019, le Préfet de la Loire m'a adressé son arrêté prescrivant l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la rue de la Plagne à St Paul en Jarez.

#### **Personnes rencontrées et visite préalable sur place**

J'ai rencontré les services techniques de St Etienne Métropole, en la personne de Mr LOISELLET, le 28 Aout, qui m'a exposé l'état du projet. Celui-ci m'a transmis par mail divers éléments dans les jours qui ont suivis.

Une rencontre en Mairie de St Paul en Jarez, a eu lieu le 05 Septembre, avec les élus, le Maire Mr MAJONCHI et 4 conseillers municipaux, ainsi que les services techniques de St Etienne Métropole et de la Mairie de St Paul en Jarez.

Les dates de permanences et la durée de l'enquête ont été fixées sur 3 semaines, du 17 Octobre au 07 Novembre, soit une semaine de plus que la durée minimale légale de 15 jours, ceci afin d'inclure une semaine hors vacances scolaires de la Toussaint, de façon à faciliter la participation des parents d'élèves.

Les jours d'enquête, avec présence du commissaire enquêteur ont été fixées les 17 Octobre, et les 04 et 07 Novembre 2019.

Deux des 3 demi-journées de permanence ont été fixées les Jeudi, jour d'ouverture de la Mairie de 15 heures à 19 heures, de façon à faciliter la participation des personnes qui travaillent.

Le 28 Aout, une visite sur place a été organisée, me permettant de mieux visualiser le secteur concerné et l'impact du projet. J'ai effectué une seconde visite, seul, après la fin de l'enquête.

Une réunion de débriefing avec le Maire, les services de St Paul en Jarez et Mr LOISELET de St Etienne métropole, a eu lieu le Mardi 19 novembre, et pour vérifier un certain nombre de points.

## **Information du public :**

**Affichage et information des personnes concernées** : l'information, a été organisée par la Préfecture, par publication d'annonce légale dans deux journaux habilités à cet effet, a été réalisée conformément aux délais légaux, à savoir : dans le quotidien le Progrès, et l'hebdomadaire le Paysans de la Loire, les 04 et 18 Octobre, soit avant le début de l'enquête, et dans les 8 jours du démarrage de celle-ci.

Un affichage a été réalisé par la municipalité de St Paul en Jarez, à compter du 30 Septembre, sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet à l'extérieur de la porte principale d'entrée de la Mairie. J'ai vérifié leur présence à chaque permanence. De plus, la Mairie a annoncé l'enquête publique sur ses 2 panneaux lumineux aux 2 entrées du bourg, ainsi que sur son site Internet (ci-dessous). Enfin, par une application illiwap, elle l'a également annoncé à environ 500 abonnés à cette application.

Un certificat du Maire atteste de la réalisation de cette publication.

## **Déroulement de l'enquête**

Celle-ci s'est déroulée du Jeudi 17 Octobre au Jeudi 07 Novembre. Le dossier destiné au public, ainsi que le registre m'ont été transmis par la Préfecture à mon domicile, et je les ai déposés en main propre au siège de la Mairie de St Paul en Jarez le 1er jour de l'enquête.

J'ai paraphé l'ensemble des pages du registre, numérotées de 1 à 20, ainsi que l'ensemble des pages des pièces du dossier, numérotées de 1 à 52.

Ce projet n'étant pas soumis à évaluation environnementale, il n'y avait pas lieu de mettre en place un registre informatique et/ou une adresse mail de dépôt de doléances.

Les permanences ont eu lieu conformément aux annonces prévues les :

- Jeudi 17 Octobre, aux heures d'ouverture habituelles de la Mairie, de 15 h à 19 h00,
- Lundi 04 Novembre de 08 h 30 à midi,
- et le Jeudi 07 novembre de 15 h à 19 h00.

## **Contexte :**

L'enquête s'est déroulée à quelques mois des élections municipales de Mars 2020. Des opposants et partisans du projet ont largement participé à l'enquête, ainsi que de nombreux parents d'élèves, ou riverains, pas forcément impliqué dans les élections. Le contexte préélectoral a probablement motivé une partie des participants, qui ont déposés dans le registre.

A aucun moment cela n'a perturbé le bon déroulement de ma mission de commissaire enquêteur.

Le personnel d'accueil et technique de la mairie de St Paul en Jarez, de même que celui de St Etienne Métropole, ont été affables et ont mis à ma disposition tous les moyens matériels et d'information nécessaire pour assurer cette mission dans de bonnes conditions.

Le public participant a toujours été courtois et curieux de mieux connaître le dossier.

## **Registre de l'enquête et observations recueillies**

Au cours des 3 semaines de l'enquête, 44 dépositions ont été remises ou écrites sur le registre, (dont 2 sont en doublon : écrites à la main sur le registre et déposées par courrier), représentant 70 pages au total. J'ai reçu aux 3 permanences environ 25 à 30 personnes.

## **Clôture de l'enquête publique**

Le 07 Novembre au soir, après 19 h 00 et la fin de déposition du dernier participant, j'ai clos le registre, avec 44 dépositions : 17 écrites à la main dans le registre, lequel a été utilisé jusqu'à la dernière page, et 27 dépositions écrites à la main, ou à la machine, sur papier séparé, soit 70 pages environ au total, dont une annexe de 6 pages issue d'une étude de l'ADEME, et 3 pages de photos.

Une analyse selon la méthode « bilancielle », demandée par le Conseil d'état, a été utilisée. La conclusion de ce bilan est favorable au projet, en ce sens que les points positifs l'emportent sur les points négatifs de façon tout à fait nette.

Le rapport complet et les conclusions ont été remis à St Etienne Métropole, 2 avenue Gruner, à St Etienne, dans les mains de Monsieur LOISELET, Directeur voirie, le Jeudi 05 Décembre 2019.

## **L'avis que j'ai émis à l'issue de cette enquête est favorable au projet.**

A St Just St Rambert,

Le 05 Décembre 2019.

Le commissaire enquêteur,

Patrick BREYTON.